

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2171

14 octobre 2010

### SOMMAIRE

Boom Escrow (Luxembourg) S.A. ....	104164	ING PFCE Middle Holdco S.à r.l. ....	104197
Boom Escrow (Luxembourg) S.A. ....	104177	ING PFCE Poland I S.à r.l. ....	104197
DBM Luxembourg Finance S.à r.l. ....	104197	Intermedical Holding Société Anonyme	
Esanto Holding S.A. ....	104207	.....	104197
Garage Carrosserie Grondhaff Sàrl ....	104174	InVino S.A. ....	104208
Gdansk Port Holdings S.à r.l. ....	104163	Laronde ....	104189
GE Healthcare European Holdings S.à r.l.		Leadership Institute GmbH ....	104188
.....	104174	Libra Assur S.à r.l. ....	104189
General Electric International Japan In-		Libra Assur S.à r.l. ....	104189
vestments I S.à r.l. ....	104175	Libra Immo S.à r.l. ....	104189
General O & R International S.A. ....	104174	LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesell-	
Germanica S.à r.l. ....	104162	schaft AG ....	104189
Gesco SA ....	104175	LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft	
Global Assets Selection S.à r.l. ....	104162	AG ....	104190
Grace Lodge Care Operating S.à r.l. ....	104162	LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesell-	
Great German Nursing Homes ....	104162	schaft AG ....	104190
Great German Nursing Homes B ....	104162	LUXIMMO Zweite Beteiligungsgesell-	
Great German Nursing Homes C ....	104163	schaft AG ....	104190
Great German Nursing Homes E ....	104163	LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesell-	
Groupe Orion S.A. ....	104175	schaft AG ....	104190
GSI Luxembourg S.à r.l. ....	104175	Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	
Guyan ....	104176	.....	104190
Hein Services S.à r.l. ....	104176	Magna Stamping S.à r.l. ....	104207
Holzbau & Bedachungen Mertes Bruno		Masco Europe S.C.S. ....	104207
GmbH ....	104176	Miranda Consulting S. à r.l. ....	104189
Hotel Outsource Management Internatio-		Miranda Consulting S. à r.l. ....	104189
nal (HOMI) S.C.S. ....	104176	Miranda Consulting S. à r.l. ....	104189
IDEMPLUX S.A. ....	104179	Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A.	
IGEFI Holdings S.à r.l. ....	104179	.....	104191
Immo Leu Real Estate S.A. ....	104179	RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.	
Immolor S.à r.l. ....	104176	.....	104177
Indigoweb S.à r.l. ....	104163	RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.	
ING PFCE Czech II S.à r.l. ....	104180	.....	104191
ING PFCE Czech I S.à r.l. ....	104163	Sports Saarbrücken Chemnitz Taucha (Lu-	
ING PFCE Finco S.à r.l. ....	104180	xembourg) S.à r.l. ....	104208
ING PFCE Holdco S.à r.l. ....	104180	Springfalls S.à r.l. ....	104180
ING PFCE Hungary S.à r.l. ....	104180	Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.	
		.....	104180

**Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

---

*Auszug der Gesellschafterversammlung vom 12. August 2010*

- Die Gesellschafter bestellen mit sofortiger Wirkung auf unbestimmte Zeit als zweiten Geschäftsführer Herrn René FALTZ geb. am 17.08.1953 in Luxemburg, mit Berufsadresse in L-1720 Luxemburg, 6, rue Heine.

Luxemburg, den 30. August 2010.

*Für die Gesellschaft*

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010118535/14.

(100135163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Grace Lodge Care Operating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.219.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118536/10.

(100134965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Great German Nursing Homes, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 123.141.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010118537/10.

(100135065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Great German Nursing Homes B, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.031.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010118538/10.

(100135066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Global Assets Selection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 144.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118548/9.

(100134885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Gdansk Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 23.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 110.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010118534/11.

(100134914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Great German Nursing Homes C, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.059.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010118539/11.

(100135148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Great German Nursing Homes E, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 133.030.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010118540/10.

(100135068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Indigoweb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 9, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 100.301.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fischbach, le 30/08/2010.

Référence de publication: 2010118565/10.

(100135011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**ING PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 247.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING PFCE Czech I S.à r.l.

Référence de publication: 2010118566/11.

(100134978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Boom Escrow (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.857.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the first day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.592,

here represented by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Boom Escrow (Luxembourg) S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000), represented by one thousand two hundred forty (1,240) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation**

**Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one A and one B director. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors, one of whom must be an A director and one a B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art.10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Thursday of June of each year at 9.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréées, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréées and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréées may be re-appointed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréées must verify whether the above conditions have been satisfied.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

### *Subscription and Payment*

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A, represented as stated above, subscribes to one thousand two hundred forty (1,240) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 1,500.-.]

### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as A director of the Company for a period ending at the annual general meeting of 2016:

- Gregory Alan COLE, born on March 12, 1963, in Auckland (New Zealand), Executive, whose private address is at 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, New Zealand.

2) The following persons are appointed as B directors of the Company for a period ending at the annual general meeting of 2016.

- Herman-Günter SCHOMMARZ, born on November 20, 1970, in Amersfoort (South Africa), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Stewart KAM-CHEONG, born on July 22, 1962, in Port Louis (Mauritius), whose professional address is at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, is appointed réviseur d'entreprises agréé of the Company for a period ending at the annual general meeting of 2016.

4) The registered office of the Company is set at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier jour d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés, sous le numéro B 128.592,

représentée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Boom Escrow (Luxembourg) S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un administrateur A et un administrateur B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs, dont l'un doit un administrateur A, et l'autre, un administrateur B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises agréés.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

### *Souscription et Libération*

Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille deux cent quarante (1.240) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (31.000),

Le montant de trente et un mille euros (31.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.500,-.

### *Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur A de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016:

- Gregory Alan Cole, né le 12 mars 1963, à Auckland (Nouvelle-Zélande) Executive, dont l'adresse privée est à 18 Tarata Street, Mt Eden, Auckland, Nouvelle-Zélande.

2) Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016:

- Hermann-Günter SCHOMMARZ, né le 20 novembre, 1970, à Amersfoort (Afrique du Sud), dont l'adresse professionnelle est à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Stewart KAM-CHEONG, né le 22 juillet 1962, à Port Louis (Maurice), dont l'adresse professionnelle est à 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3) PricewaterhouseCoopers, L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016:

4) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43601. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133215/566.

(100152501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

#### **Garage Carrosserie Grondhaff Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6360 Grundhof, 3, rue de Beaufort.

R.C.S. Luxembourg B 145.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118541/10.

(100135031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

#### **GE Healthcare European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.736.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 58.866.

En date du 31 août 2010, le conseil de gérance de la société a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle Marjoleine Van Oort, gérant, sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010118543/12.

(100134687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

#### **General O & R International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 56.738.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118546/10.

(100135033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 2.503.800,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

En date du 31 août 2010, le conseil de gérance de la société a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle Marjoleine Van Oort, gérant, sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010118544/12.

(100134688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Gesco SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118547/10.

(100135034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Groupe Orion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118549/10.

(100135086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**GSI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.690,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 107.659.

Il résulte de résolutions de l'associé unique datées du 31 août 2010 que Monsieur Arthur H. Miller a démissionné de son poste de Gérant de catégorie A avec effet au 1 septembre 2010.

Monsieur Daniel Jay Winters, ayant comme adresse professionnelle le 935 first Avenue, King of Prussia, PA 19406, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme nouveau Gérant de catégorie A avec effet au 1 septembre 2010 et pour une durée indéterminée.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

GSI Luxembourg Sarl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118550/17.

(100135155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Guyan, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 58.825.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner, avec effet à dater de ce jour, au mandat de gérant qui m'a été confié au sein de votre société.

Corine Greindl-du Bois.

Référence de publication: 2010118551/10.

(100135151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Hotel Outsource Management International (HOMI) S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 99.435.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 2 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010118552/10.

(100134875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Hein Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 62.115.

Les adresses et fonctions des associés et gérants sont confirmés pour une durée indéterminée, comme suit:

- M. Raymond HEIN, demeurant à L-8030 Strassen, 100, rue du Kiem, nommé gérant en date du 27/02/1998
- M. Ferdinand HEIN, demeurant à L-8030 Strassen, 100, rue du Kiem, nommé gérant en date du 16/07/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010118554/15.

(100134772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Holzbau & Bedachungen Mertes Bruno GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9911 Ufflingen, 31, rue de Wilwerdange.  
R.C.S. Luxembourg B 139.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118555/10.

(100135035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Immolor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 1, rue de l'Ecole Agricole.  
R.C.S. Luxembourg B 137.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118557/10.

(100135153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme,  
(anc. Boom Escrow (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 155.857.

In the year two thousand and ten, on the first day of October, before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Boom Escrow (Luxembourg) S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated October 1, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

The Meeting is chaired by Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Solange Wolter, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to record the following:

I. That 1,240 (one thousand two hundred forty) shares, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Change of the Company's name into RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. and subsequent amendment to article 1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles). ”; and

3. Miscellaneous.

IV. that the Meeting has taken the following resolution:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the Company's name to RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles which shall henceforth reads as follow:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles). ”.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier octobre, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Boom Escrow (Luxembourg) S.A., une société anonyme organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 1<sup>er</sup> octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Madame Solange Wolter, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Madame Arlette Siebenaler, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le représentant des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que 1.240 (mille deux cents quarante) actions, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de la dénomination sociale de la Société en RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. et modification subséquente de l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»; et

3. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. et de modifier et modifie par la présente l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).».

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à EUR 1.000.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT, S. WOLTER, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43602. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133216/122.

(100152601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

---

**IDEMLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.503.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118562/10.

(100134620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**IGEFI Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 116.481.

En application de l'article 70 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés telle qu'elle a été modifiée, les associés de IGEFI Holdings s.à r.l., (anc. Summit Partners IV s.à r.l.) société mère de IGEFI Group s.à r.l. ont décidé d'établir et de publier des comptes consolidés et ont constaté que les conditions dudit article 70 sont remplis.

Les comptes annuels consolidés de IGEFI Holdings S.à r.l. et le rapport de gestion consolidés et le rapport du réviseur d'entreprises au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118563/15.

(100134971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Immo Leu Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 83.581.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118564/10.

(100134648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**ING PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 159.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING PFCE Czech II S.à r.l.

Référence de publication: 2010118567/11.

(100134979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**ING PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.698.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING PFCE Finco S.à r.l.

Référence de publication: 2010118568/10.

(100135165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**ING PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 938.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCE Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2010118569/12.

(100134981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**ING PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 230.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING PFCE Hungary S.à r.l.

Référence de publication: 2010118570/11.

(100135007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Springfalls S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.469.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of September,  
Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967), represented by Me Joram Moyal, avocat à la Cour, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 September 2010 (such proxy to be registered together with the present deed)

being the sole shareholder and holding all the one hundred twenty-five (125) shares in issue in SPRINGFALLS S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated on 7 April 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 152.469 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-1062 on 20 May 2010. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

(I) change of the denomination of the Company from Springfalls S.à r.l. to Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.

(II) creation of different classes of shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company to be resolved upon under item (IV) below;

(III) re-classification of the existing one hundred twenty five (125) shares into one thousand (1000) Class A shares;

(IV) amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company substantially in the form attached to the proxy (the proxyholder being authorised to make such changes as appropriate).

Thereupon the sole shareholder passes the following resolutions:

*First resolution*

It is resolved to amend the name of the company from Springfalls S.à r.l. to Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.

*Second resolution*

It is resolved to create different classes of shares with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of incorporation of the Company resolved here below.

*Third resolution*

It is resolved to re-classify the existing one hundred twenty-five (125) shares into one thousand (1000) Class A shares (with such rights and obligations as set forth in the amended and restated articles of incorporation as set forth below).

*Fourth resolution*

It is resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company in their entirety as set forth here below taking into account inter alia the resolutions above and providing for the rights and obligations of the different classes of shares, so as to be read as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

#### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of twelve thousand five hundred euro (12,500 €) divided into one thousand (1000) Class A Shares, each with a nominal value of twelve euros and fifty cents (€ 12.50).

5.2. The share capital may be increased by the issue of new shares upon resolution by the shareholders meeting or the single shareholder. The new shares may be issued in the form of share classes with a maximum of ten share classes.

Each class of shares shall be issued in connection with the acquisition or making by the Company of a specific investment (each a «Specific Investment»). The subscription price paid to the Company upon the issuance of shares of a particular class (including for the avoidance of doubt any share premium) (the «Subscription Price»), net of all costs payable by the Company in connection with such issuance including, but not limited to, capital duty, notarial fees and publication costs («Issuance Costs»), shall be invested directly or indirectly in one and the same Specific Investment.

5.3. In relation to each Specific Investment, the managers will, in the accounts of the Company, establish a separate compartment of assets and liabilities of the Company in the following manner:

(a) the Subscription Price of the relevant class of shares and the proceeds of any debt instrument which may from time to time be granted to the company by its shareholder(s) («Shareholder Debts») made to the Company in connection with the relevant Specific Investment, as well as assets acquired with such funds contributed to or borrowed by the Company, shall be applied in the books of the Company to the compartment established for such Specific Investment;

(b) any income or proceeds earned by the Company on, or any asset derived from, the assets allocated to a compartment shall be allocated to that compartment;

(c) any liability, costs and expenses (including provisions) relating to assets allocated to a compartment or to any action taken in connection with a compartment or an asset of a particular compartment or in connection with the issuance of shares of the particular class (such as Issuance Costs) as well as all administration expenses, tax liabilities and other costs and expenses of the Company attributable to the relevant Specific Investment or the operation or administration of that compartment shall be allocated to that compartment;

(d) in the case where any liability or expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular compartment, such liability or expense shall be allocated between all the existing compartments pro rata to the net assets of each compartment;

(e) in case where the net assets of one or more compartments are less than zero, the aggregate negative amount shall be allocated between all the compartments of the Company with net assets higher than zero pro rata to such net assets; and

(f) any distributions or payments (including payments of the price payable by the Company for shares of the relevant class repurchased by it) made to shareholders in respect of a compartment shall reduce the net assets of that compartment.

The net assets of each compartment («Net Assets») will be equal to the sum of the value of the Specific Investment of that compartment and all other assets attributable to that compartment in accordance with these articles less all the liabilities, costs and expenses allocated to that compartment in accordance with these Articles.

5.4. Upon the disposition by the Company of a Specific Investment, a shareholders' resolution shall be tabled to redeem the entire class of shares relating to such Specific Investment through a reduction of share capital.

5.5. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may also proceed to the repurchase of its shares within the limits and subject to the conditions set out by law. Any available share premium shall be distributable

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for

an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twentyfive (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31<sup>st</sup> March at 4:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> December 2010.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.**

13.1. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

13.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's nominal capital.

13.3. The holders of a class of shares shall have an exclusive right to the Net Assets of the compartment corresponding to such class provided that, for the avoidance of doubt, in case the Net Assets of a compartment are finally equal to or less than zero, such holders shall in the capacity as holder of such class have no further right to assets of the Company.

13.4. To the extent that the Company holds funds available for distribution in respect of a compartment and to the extent permitted by law, the Company may use such funds in respect of such compartment to pay dividends to the holders of shares of the relevant class.

13.5. Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the manager.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation."

There being no further business, the meeting is closed.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR one thousand five hundred (EUR 1.500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-deux septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

"Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), représentée par M<sup>e</sup> Joram Moyal, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 septembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

Etant l'associé unique et détenant l'ensemble des cent vingt-cinq (125) parts sociales émises dans SPRINGFALLS S.à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.469, constituée le 7 avril

2010 par acte notarié de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") n°C-1062 le 20 mai 2010. Les statuts de la société n'ont pas encore été modifiés.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(I) modification de la dénomination de la Société en Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.

(II) création de différentes catégories et de classes de parts sociales, à savoir la Classe A avec les droits et obligations décrits dans les statuts amendés et refondus de la Société devant être approuvés par les actionnaires conformément au point (IV) de l'ordre du jour;

(III) reclassification des cent vingt cinq (125) Parts Sociales existantes en mille (1000) Parts Sociales de Classe A;

(IV) changement et refonte des statuts de la Société substantiellement dans la forme attachée à la procuration (le mandataire étant autorisé à faire les changements appropriés).

Sur ce l'associé unique prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il est décidé de changer la dénomination de la Société de Springfalls S.à r.l. en Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l.

*Deuxième résolution*

Il est décidé de créer différentes classes de Parts Sociales avec les droits et obligations décrits dans les statuts amendés et refondus tels qu'adoptés ci-après.

*Troisième résolution*

Il est décidé de reclassifier les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales existantes en mille (1000) Parts Sociales de Classe A (avec les droits et obligations tels que décrits dans les statuts amendés et refondus tels qu'énoncés ci-dessous).

*Quatrième résolution*

Il a été décidé d'amender et de refondre les statuts de la Société dans leur totalité tels qu'énoncés ci en-dessous en tenant compte inter alia des précédentes résolutions définissant les droits et obligations des différentes Catégories et Classes de Parts Sociales, pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Vela Real Estate Credit Holdings I S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait

transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1. Le capital social émis et entièrement libéré de la Société est fixé à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) euros, représenté par mille (1000) parts sociales de Classe A d'une valeur nominale de douze euros et cinquante cents (EUR 12,50-) chacune.

5.2. Le capital social pourra être augmenté par une résolution prise par l'assemblée des associés ou par l'associé unique. Les nouvelles parts sociales ainsi émises pourront être émises dans des classes de parts sociales avec au maximum dix classes de parts sociales.

L'émission de parts sociales dans chaque classe de parts sociales aura lieu en connexion avec l'acquisition ou la réalisation par la Société d'un investissement spécifique (chacun un «Investissement Spécifique»). Le prix de souscription reçu par la Société suite à l'émission de parts sociales d'une classe particulière (y compris et afin d'éviter tout doute, toute prime d'émission) (le «Prix de Souscription»), déduction faite de toute dépense due par la Société en rapport avec l'émission y compris, mais sans limitation au (x), droit d'apport, frais de notaire et dépenses de publicité (les «Coûts d'Emission»), sera investi directement ou indirectement dans un Investissement Spécifique unique.

5.3. Les gérants de la Société devront établir dans les comptes de la Société pour chaque Investissement Spécifique un compartiment séparé contenant les avoirs et les dettes de la Société de la manière suivante:

(a) le Prix de Souscription de la classe de parts sociales concernée ainsi que les fonds reçus en vertu d'instruments de dettes octroyés de temps à autre à la Société par ses associés (les «Dettes d'Associés») en connexion avec un Investissement Spécifique, ainsi que les avoirs acquis grâce aux fonds ainsi contribués ou empruntés par la Société, seront affectés dans les comptes de la Société au compartiment établi pour cet Investissement Spécifique;

(b) tout revenu ou bénéfice récolté par la Société en relation avec ou dérivé des avoirs faisant partie d'un compartiment sera affecté à ce compartiment;

(c) toute dette, tous coûts et toutes dépenses (y compris des provisions) relatifs à des avoirs affectés à un compartiment ou à une action prise en relation avec un compartiment ou à un avoir d'un compartiment particulier ou en connexion avec l'émission de parts sociales d'une classe particulière (par exemple les Coûts d'Emission) ainsi que toutes dépenses administratives, dettes fiscales et autres coûts et dépenses de la Société attribuables à un Investissement Spécifique ou à l'opération ou l'administration de ce compartiment seront affectés à ce compartiment;

(d) au cas où une dette ou dépense de la Société ne pourrait être considérée comme attribuable à un compartiment particulier, cette dette ou dépense sera affectée à tous les compartiments existants au prorata des avoirs nets de chaque compartiment;

(e) au cas où les avoirs nets d'un ou plusieurs compartiments sont inférieurs à zéro, le montant total négatif sera affecté à tous les compartiments de la Société ayant des avoirs nets supérieurs à zéro au prorata de ces avoirs nets; et

(f) toutes distributions ou paiements (y compris le prix de rachat due par la Société en cas de rachat par la Société des parts sociales d'une classe particulière) faits aux associés en relation avec un compartiment seront portés en déduction des avoirs nets de ce compartiment.

Les avoirs nets de chaque compartiment (les «Avoirs Nets») seront égaux à la somme de la valeur de chaque Investissement Spécifique de ce compartiment et de tous les autres avoirs attribuables à ce compartiment conformément aux présents statuts moins toutes dettes, coûts et dépenses affectés à ce compartiment conformément aux présents statuts.

5.4. Lorsque la Société dispose d'un Investissement Spécifique, une résolution des associés devra être passée aux fins du rachat de l'entièreté de la classe de parts sociales relative à l'Investissement Spécifique au moyen d'une réduction de capital.

5.5. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts. La Société pourra procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites et sous réserve des conditions fixées par la loi. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert des Parts Sociales.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

**Art. 7. Gestion de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les

unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

**Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

**Art. 10. Assemblées des associés.** Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année au 16 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

**Art. 13. Distributions.**

13.1. Les profits non consolidés révisés relatifs à une année sociale, après déduction des dépenses, charges et dépréciations générales et opérationnelles, constituent les profits nets de la Société pour cette période.

13.2. Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il sera prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent du capital social émis de la Société.

13.3. Les détenteurs d'une classe de parts sociales auront un droit exclusif sur les Avoirs Nets du compartiment correspondant à cette classe, sous la réserve et afin d'éviter tout doute, qu'au cas où les Avoirs Nets d'un compartiment sont égaux ou inférieurs à zéro, les détenteurs de la classe correspondant à ce compartiment n'auront aucun droit supplémentaire sur les avoirs de la Société.

13.4. Dans la mesure où la Société dispose de fonds disponibles pour une distribution en relation avec un compartiment et dans la mesure où la loi le permet, la Société pourra utiliser ces fonds relatifs à ce compartiment pour verser des dividendes aux détenteurs des parts sociales de la classe correspondante.

13.5. Des dividendes intérimaires pourront, dans les limites fixées par la loi, être versés sur décision du gérant.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Moyal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2010. LAC/2010/41880. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134153/446.

(100153023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

**Leadership Institute GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8613 Pratz, 13, rue de Folschette.

R.C.S. Luxembourg B 140.386.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118583/11.

(100135159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Libra Assur S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Miranda Consulting S. à r.l.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.263.

---

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118584/11.

(100134621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Laronde, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.492.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118582/10.

(100134750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Libra Assur S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Miranda Consulting S. à r.l.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.263.

---

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118585/11.

(100134622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Libra Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Miranda Consulting S. à r.l.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.120.

---

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118586/11.

(100134623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**LUXIMMO Siebente Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.013.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118601/10.

(100134653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.905.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118602/10.

(100134654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**LUXIMMO Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.536.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118603/10.

(100134599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**LUXIMMO Zweite Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 81.903.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118604/9.

(100134655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**LUXIMMO Zwölfte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.538.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010118605/10.

(100134600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010118606/10.

(100135015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 148.957.

**RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 155.857.

**DRAFT TERMS OF THE MERGER**

This merger is to be carried out by way of absorption of the public limited liability company (société anonyme) RGHL Escrow issuer (Luxembourg) I S.A. by its sister company, the public limited liability company (société anonyme) Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A..

The board of directors of Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A. (the Absorbing Company) and of RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. (the Company Ceasing to Exist together with the Absorbing Company, the Merging Companies) have decided to draw up the following draft terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

**1. Description of the contemplated merger.** The board of directors of the Merging Companies propose to carry out a merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law (the Merger).

The Merging Companies belong to the same group of companies, the Merger being considered as an internal restructuring of the said group, with the Absorbing Company and the Company Ceasing to Exist fully owned by the same shareholder being Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. and carried out with the latest accounts available for both companies.

The directors of the Merging Companies mutually undertake to take all required steps in order to carry out the Merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the draft terms of the Merger.

In accordance with article 272 of the Law, the Merger will take effect between the Company Ceasing To Exist and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the Merging Companies approving the proposed Merger (the Effective Date).

The Merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law.

**2. Information provided under article 261 (2) of the Law.**

a) Type of legal entity, name and registered office of the Merging Companies

The Absorbing Company

The public limited liability company (société anonyme) Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A. has its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 148.957.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 2264 of November 19, 2009.

The articles of association of the Absorbing Company have not been amended since.

The Company Ceasing To Exist

The public limited liability company (société anonyme) RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. has its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155.857.

The Company Ceasing To Exist has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 1, 2010, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

The articles of association of the Company Ceasing To Exist have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 1, 2010, in the process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

b) Share exchange ratio

The share exchange ratio is calculated on the basis of the par value of one share of each of the Merging Companies, as evidenced by:

- the interim accounts of the Absorbing Company as at August 31, 2010 being the latest available interim accounts for this company; and

- the interim accounts of the Company Ceasing To Exist as at October 1, 2010, being the latest available interim accounts for this company.

#### The Absorbing Company

The subscribed share capital of the Absorbing Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 1,240 (one thousand two hundred forty) shares registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

#### The Company Ceasing To Exist

The subscribed share capital of the Company Ceasing To Exist is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) consisting of 1,240 (one thousand two hundred forty) shares in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

On or after the date of publication of these draft terms of Merger, the sole shareholder of the Company Ceasing To Exist contemplates to convert the existing shares of the Company Ceasing To Exist into ordinary shares (the Ordinary Shares) and to subsequently increase the share capital of the Company Ceasing To Exist by an amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) (the Share Capital Increase) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to EUR 62,000 (sixty-two thousand euro) which shall consist of 1,240 (one thousand two hundred forty) Ordinary Shares and 1,240 (one thousand two hundred forty) newly issued mandatory redeemable preference shares (the MRPS) in registered form, having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

#### Exchange for the contribution

In remuneration for the contribution of all the assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist, the Absorbing Company will (a) increase its share capital by an amount of EUR 62,000 (sixty-two thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to EUR 93,000 (ninety-three thousand euro) through the issuance of (i) 1,240 (one thousand two hundred forty) new Ordinary Shares having a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, of the same kind and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Absorbing Company and (ii) 1,240 (one thousand two hundred forty) MRPS having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each of the same kind and carrying the same rights and obligations as the MRPS to be issued by the Company Ceasing To Exist and (b) allocate a merger premium to the MRPS to be issued by the Absorbing Company, as detailed below, to the benefit of the sole shareholder of the Company Ceasing To Exist.

The newly issued shares of the Absorbing Company will be allocated to the shareholder of the Company Ceasing To Exist, on the basis of an exchange ratio of one (1) Ordinary Share and one (1) MRPS of the Absorbing Company for one (1) Ordinary Share and one (1) MRPS of the Company Ceasing To Exist, the number of shares so allocated being:

- 1,240 (one thousand two hundred forty) Ordinary Shares and 1,240 (one thousand two hundred forty) MRPS to Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.

Articles 5, 6, 10.1, 14 and 15 of the articles of association of the Absorbing Company will be amended accordingly.

#### Merger premium

An amount of not less than EUR 10,000,000 (ten million euro) but no more than EUR 30,000,000 (thirty million euro) representing the share premium to be attached to the MRPS of the Company Ceasing To Exist at the time of the Share Capital Increase being contributed to the Absorbing Company as a result of the Merger shall be recorded as merger premium attached to the newly issued MRPS in the accounts of the Absorbing Company.

#### Cash payment (if any)

No cash payment will be granted to the shareholder of the Company Ceasing To Exist.

#### c) Terms for the delivery of the shares in the Absorbing Company

The newly issued shares will be registered in the shareholder register of the Absorbing Company as of the Effective Date of the Merger.

As a result of the Merger, the Company Ceasing To Exist shall cease to exist and all its shares in issue will be cancelled.

d) Date as of which the newly issued shares shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding such right

The newly issued shares will entitle its holder to participate in the profits of the Absorbing Company as from the Effective Date of the Merger and shall further be taken into consideration for the granting of any future dividends. This right is subject to no special condition.

e) Date as of which the operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Company Ceasing To Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from October 1, 2010.

f) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All the Ordinary Shares and all the MRPS of the Company Ceasing To Exist shall be identical to the new Ordinary Shares and the new MRPS respectively being issued by the Absorbing Company and shall confer the same rights and

advantages to the sole shareholder of the Company Ceasing To Exist so that no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Absorbing Company to anyone.

g) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the board of directors of the Merging Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, if any, nor the members of the board of directors of the Merging Companies and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law, shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger.

### **3. Consequences of the Merger.**

3.1 The Merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law and in particular, as a result of the Merger, the Company Ceasing To Exist shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Company Ceasing To Exist as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Company Ceasing To Exist.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Company Ceasing To Exist.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Company Ceasing To Exist shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Company Ceasing To Exist with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Company Ceasing To Exist. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Company Ceasing To Exist,

3.7 All corporate documents of the Company Ceasing To Exist shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.8 The mandates of the members of the board of directors and of the independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé) of the Company Ceasing To Exist will be terminated on the Effective Date of the Merger. Full discharge will be given to the members of the board of directors and to the independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé) for the performance of their respective mandates.

The mandates of the members of the board of directors and of the independent auditor(s) (Réviseur(s) d'entreprises agréé) of the Absorbing Company will not be affected by the Merger.

### **4. Additional provisions.**

4.1 The cost of the Merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the Merger in accordance with the legal and statutory requirements of both Merging Companies.

4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing To Exist to the Absorbing Company.

4.4 The shareholder of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meetings of the shareholder to be called to decide on the terms of the Merger:

- the draft terms of the Merger;
- the written detailed reports of the board of directors of the Merging Companies;
- the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years, if any; and
- an interim balance sheet drawn up as per a date which must not be earlier than the first day of the third month preceding the date of the publication of the draft terms of the Merger with the Luxembourg Official Gazette, if the last annual accounts of the Merging Companies relate to a year that ended more than six months before that date.

A copy of the above mentioned documents will be granted upon request.

5. The present document has been drawn up in Luxembourg on October 8, 2010, in original, in order to be registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meetings of the shareholder of each of the Merging Companies to be called to decide on the terms of the Merger, in accordance with article 262 of the Law.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

Cette fusion est à réaliser par absorption de la société anonyme RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. par sa société sœur la société anonyme Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A..

Les conseils d'administration de Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A. (la Société Absorbante) et de RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. (la Société Absorbée ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent) ont

décidé d'établir le présent projet de fusion conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

**1. Description de la fusion envisagée.** Les conseils d'administration des Sociétés qui Fusionnent proposent de réaliser une fusion qui impliquera le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les Sociétés qui Fusionnent appartiennent au même groupe de sociétés, la Fusion étant considérée comme une restructuration interne dudit groupe, avec la Société Absorbante et la Société Absorbée entièrement détenues par le même actionnaire qui est Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A. et effectuée à partir des derniers comptes disponibles pour les deux sociétés.

Les administrateurs des Sociétés qui Fusionnent décident mutuellement d'entreprendre toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la Fusion, conformément aux conditions détaillées ci-après et établies dans le présent projet de Fusion.

Conformément à l'article 272 de la loi, la Fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque les décisions concordantes desdites sociétés auront été adoptées, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent approuvant le projet de Fusion (la Date de Prise d'Effet).

La Fusion prendra seulement effet envers les tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent, conformément aux l'article 9 et article 273 (1) de la Loi.

## **2. Informations fournies par l'article 261 (2) de la Loi.**

a) Type de personne morale, dénomination sociale et siège social des Sociétés qui Fusionnent

- La Société Absorbante

La société anonyme Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A. a son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.957.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2264 du 19 novembre 2009.

Les statuts de la Société Absorbante n'ont pas été modifiés depuis.

- La Société Absorbée

La société anonyme RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A. a son avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.857.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

b) Rapport d'échange des actions /actions

Le rapport d'échange des actions est calculé sur la base de la valeur nominale d'une action pour chacune des Sociétés qui Fusionnent, comme le prouvent:

- les comptes intermédiaires de la Société Absorbante au 31 août 2010, étant les derniers comptes intermédiaires disponibles pour cette société; et

- les comptes intermédiaires de la Société Absorbée au 1<sup>er</sup> octobre 2010, étant les derniers comptes intermédiaires disponibles pour cette société.

- La Société Absorbante

Le capital social souscrit de la Société Absorbante est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) composé de 1.240 (mille deux cents quarante) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- La Société Absorbée

Le capital social souscrit de la Société Absorbée est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) composé de 1.240 (mille deux cents quarante) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le jour de la publication ou après le jour de la publication de ce projet de Fusion, l'actionnaire unique de la société Absorbée à l'Intention de convertir les actions existantes de la Société Absorbée en actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et de subséquemment augmenter le capital social de la Société Absorbée d'un montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) (l'Augmentation de Capital) afin de le porter de son montant présent de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) à EUR 62.000 (soixante-deux mille euros) composé de 1.240 (mille deux cents quarante) Actions Ordinaires

et de 1.240 (mille deux cents quarante) actions privilégiées obligatoirement remboursables (APOR) sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Echange pour l'apport

En contrepartie de l'apport de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, la Société Absorbante (a) augmentera son capital social d'un montant de EUR 62.000 (soixante-deux mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) à EUR 93.000 (quatre-vingt-treize mille euros) par l'émission de (i) 1.240 (mille deux cents quarante) nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, de même nature et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes de la Société Absorbante et (ii) 1.240 (mille deux cents quarante) APOR ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, de même nature et ayant les mêmes droits et obligations que les APOR à émettre par la Société Absorbée et (b) affectera une prime de fusion, détaillée ci-dessous, au profit de l'actionnaire unique de la Société Absorbée.

Les nouvelles actions de la Société Absorbante seront affectées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée, sur la base d'un rapport d'échange d'une (1) Action Ordinaire et d'une (1) APOR de la Société Absorbante pour une (1) Action Ordinaire et une (1) APOR de la Société Absorbée, le nombre d'actions ainsi émis étant de:

- 1.240 (mille deux cents quarante) Actions Ordinaires et 1.240 (mille deux cents quarante) APOR à Beverage Packaging Holdings (Luxembourg) I S.A.

Les articles 5, 6, 10.1, 14 et 15 des statuts de la Société Absorbante seront modifiés en conséquence.

- Prime de fusion

Un montant qui ne sera pas inférieur à EUR 10.000.000 (dix million d'euros) ni supérieur à EUR 30.000.000 (trente million d'euros) représentant la prime d'émission qui sera attachée aux APOR de la Société Absorbée au moment de l'Augmentation de Capital sera apporté à la Société Absorbante au moment de la Fusion et sera enregistré dans les comptes de la Société Absorbante en tant que prime de fusion attachée aux APOR nouvellement émises.

- Paiement en espèces (le cas échéant)

Aucun paiement en espèces ne sera accordé à l'actionnaire de la Société Absorbée.

c) Conditions de délivrance d'actions dans la Société Absorbante

Les actions nouvellement émises seront enregistrées dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante à compter de la Date de Prise d'Effet de la Fusion.

En conséquence de la fusion, la société Absorbée cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.

d) Date à partir de laquelle les actions nouvellement émises seront porteuses du droit de participation aux bénéfices et toute condition particulière relative à ce droit

Les actions nouvellement émises permettront à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date de Prise d'Effet de la Fusion et seront par la suite prises en considération pour l'octroi de dividendes futurs. Ce droit n'est soumis à aucune condition particulière.

e) Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante à compter du 1er octobre 2010.

f) Droits conférés par la Société Absorbante aux actionnaires ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des actions

Toutes les Actions Ordinaires et les APOR de la Société Absorbée seront identiques aux nouvelles Actions Ordinaires et nouvelles APOR respectivement émises par la Société Absorbante et conféreront les mêmes droits et avantages à l'actionnaire unique de la Société Absorbée de sorte qu'aucun droit spécial et aucune compensation ne seront accordés aux frais de la Société Absorbante à quiconque.

g) Avantages spéciaux accordés aux experts mentionnés à l'article 266 de la Loi, aux membres du conseil de gérance et du conseil d'administration des Sociétés qui Fusionnent et à toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi

Ni les experts mentionnés à l'article 266 de la Loi (le cas échéant), ni les membres des conseils d'administration des Sociétés qui Fusionnent, ni toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi, ne seront autorisés à recevoir des avantages spéciaux en rapport avec ou par suite de la Fusion.

### **3. Conséquences de la Fusion.**

3.1 La fusion déclenchera de plein droit (ipso jure) toutes les conséquences détaillées à l'article 274 de la Loi et en particulier, suite à la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses actions émises seront annulées.

3.2 La société Absorbante deviendra propriétaire des actifs apportés par la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date de Prise d'Effet avec aucun droit de recours contre la Société Absorbée quel qu'il soit.

3.3 La société Absorbante paiera, à compter de la Date de Prise d'Effet, tous les impôts, cotisations, droits taxes et primes d'assurance qui seront ou pourront devenir exigibles en relation avec la possession des actifs qui ont été apportés.

3.4 A compter de la Date de Prise d'Effet, la Société Absorbante exécutera tous les contrats et obligations quels qu'ils soient de la Société Absorbée.

3.5 Les droits et créances afférents aux actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, soit réels (in rem), soit personnels, attachés à ceux-ci. La Société Absorbante sera donc subrogée, sans novation, à tous les droits, qu'ils soient réels (in rem) ou personnels, de la Société Absorbée, à l'égard de tous ses actifs et contre tous ses débiteurs sans exception aucune.

3.6 La Société Absorbante paiera toutes les dettes de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée. Elle paiera en particulier, le montant principal et les intérêts des dettes de toute nature qui incombent à la Société Absorbée.

3.7 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi.

3.8 Les mandats des membres du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Prise d'Effet de la Fusion. Pleine décharge sera accordée aux membres du conseil d'administration et au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du ou des réviseur(s) d'entreprises agréé(s) de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la Fusion.

#### **4. Dispositions supplémentaires.**

4.1 Le coût de la Fusion incombera à la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés entreprennent réciproquement de prendre toutes les mesures en leur pouvoir afin de réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des deux Sociétés qui Fusionnent.

4.3 La Société Absorbante effectuera toutes les démarches nécessaires et requises à la réalisation de cette Fusion ainsi que le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

4.4 L'actionnaire des Sociétés qui Fusionnent aura droit de regard sur les documents suivants au siège social des dites sociétés, au moins un mois avant la date des assemblées générales de l'actionnaire qui seront convoquées afin de se prononcer sur les conditions de cette Fusion:

- le projet de Fusion;
- les rapports écrits détaillés des organes de direction des Sociétés qui Fusionnent;
- les comptes annuels des trois dernières années des Sociétés qui Fusionnent, le cas échéant; et
- un bilan intérimaire, établi pas avant le premier jour du troisième mois précédant la date de publication du Projet de Fusion dans le Mémorial C si les derniers comptes annuels des Sociétés qui Fusionnent font référence à une année qui s'est terminée plus de 6 mois avant cette date.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus sera délivrée sur demande.

5 Le présent document a été établi le 8 octobre 2010 à Luxembourg, en original, aux fins d'être enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, un mois au moins avant la date des assemblées générales de l'actionnaire de chacune des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur les conditions de la Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A.  
Gregory COLE / Olivier DORIER / Herman SCHOMMARZ  
*A Director / B Director / B Director*

RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.  
Gregory COLE / Stewart KAM-CHEONG / Herman SCHOMMARZ  
*A Director / B Director / B Director*

Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A.  
Gregory COLE / Olivier DORIER / Herman SCHOMMARZ  
*A Director / B Director / B Director*  
RGHL Escrow Issuer (Luxembourg) I S.A.  
Gregory COLE / Stewart KAM-CHEONG / Herman SCHOMMARZ  
*A Director / B Director / B Director*

Référence de publication: 2010135685/331.

(100154464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.026.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2010118571/12.

(100134931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**ING PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ING PFCE Poland I S.à r.l.

Référence de publication: 2010118572/11.

(100135008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Intermedical Holding Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 40.625.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010118576/11.

(100134888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**DBM Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 16.690,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.223.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of August.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Drake Beam Morin, Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered address at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, the United States of America and registered under the number 0711516 with the State of Delaware, Division of Corporations,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on August 24, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

## Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of “DBM Luxembourg Finance S.à r.l.”.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at sixteen thousand, six hundred and ninety Canadian Dollars (CAD 16,690.-) represented by sixteen thousand, six hundred and ninety (16,690) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares

may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

### Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s / agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on December 1<sup>st</sup> and ends on November 30<sup>th</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation.**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. Applicable Law.**

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on November 30<sup>th</sup>, 2010.

##### *Subscription - Payment*

All the sixteen thousand, six hundred and ninety (16,690) shares have been subscribed by Drake Beam Morin, Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of sixteen thousand, six hundred and ninety Canadian Dollars (CAD 16,690.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

##### *Resolutions of the Sole Shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Managers:*

Pamela M. Jones, born on January 13<sup>th</sup>, 1969 in Ohio, United States of America, residing professionally at 258 Southhall Lane, Suite 450, Maitland, Florida, United States of America; and

Todd King, born on January 3<sup>rd</sup>, 1969 in Texas, United States of America, residing professionally at 258 Southhall Lane, Suite 450, Maitland, Florida. United States of America.

- *Category B Managers:*

Christophe Fender, born in Strasbourg, France, on July 10<sup>th</sup>, 1965, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg; and

Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 1961 with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Drake Beam Morin, Inc., une société constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée sous le numéro 0711516 auprès du State of Delaware, Division of Corporations,

Représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 août 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «DBM Luxembourg Finance S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à seize mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 16.690,-) représenté par seize mille six cent quatre-vingt-dix (16.690) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

## Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> décembre et se termine le 30 novembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 novembre 2010.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les seize mille six cent quatre-vingt-dix (16.690) parts sociales ont été souscrites par Drake Beam Morin, Inc., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de seize mille six cent quatre-vingt-dix Dollars Canadiens (CAD 16,690.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

#### *Décisions de l'Associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

##### *- Gérants de catégorie A:*

Pamela M. Jones, née le 13 janvier 1969 en Ohio, Etats-Unis, résidant professionnellement au 258 Southhall Lane, Suite 450, Maitland, Floride, Etats-Unis; et

Todd King, né le 3 janvier 1969 au Texas Etats-Unis, résidant professionnellement au 258 Southhall Lane, Suite 450, Maitland, Floride, Etats-Unis.

##### *- Gérants de catégorie B:*

Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 Strasbourg, France, résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg; et

Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg résidant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché du Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Relation: ECH/2010/1196. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118490/504.

(100135181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**Magna Stamping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 142.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAGNA STAMPING S.à r.l.*  
Signature  
Avocat

Référence de publication: 2010118608/12.

(100134898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 395.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 août 2010.

Référence de publication: 2010118609/12.

(100134917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

**Esanto Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 22.199.

Im Jahre zweitausendundzehn, am vierundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ESANTO HOLDING S.A.", mit Sitz in Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den Notar Aloyse BIEL, mit damaligem Amtssitz in Differdingen am 21. November 1984, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 343 vom 18. Dezember 1984, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten wurden zuletzt abgeändert durch eine Urkunde unter Privatschrift vom 14. Februar 2001, wovon ein Auszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 983 vom 9. November 2001, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Christine Coulon-Racot, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, mit gleicher beruflicher Anschrift.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herr Sébastien Bombenger mit gleicher beruflicher Anschrift.

Die außerordentliche Generalversammlung wurde gesetzes- und statutengemäß einberufen.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft;
2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse;

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen. Der Ausschuss hat die Hinterlegungszertifikate und die Vollmachten der anwesenden Aktionäre beziehungsweise Mandatäre überprüft und als in Ordnung befunden.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den Hinterlegungszertifikaten und den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den zwölftausend (12.000) sich in Umlauf befindlichen Aktien zwölftausend (12.000) Aktien bei der Versammlung vertreten sind (=100%), die somit rechtsgültig über die Tagesordnung verhandeln kann und beschlussfähig ist.

IV. Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

104208

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und zu liquidieren.

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt zum Liquidator, die Gesellschaft GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., mit Sitz in 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, eingeschrieben im Handelsregister in Luxemburg unter der Sektion B, Nummer 43.298 zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Coulon-Racot, I. Maréchal-Gerlaxhe, S. Bombenger et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 août 2010. Relation: LAC/2010/37858. Reçu soixante-quinze euros Eur 75..

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Référence de publication: 2010118524/56.

(100134976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---

**Sports Saarbrücken Chemnitz Taucha (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.072.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 20 juillet 2010 que Mr. Hermann-Günter Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a été nommé comme gérant de la Société avec effet au 2 juillet 2010 et pour une durée indéterminée, en remplacement du gérant démissionnaire, Mr. Peter Jaewook Jun.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Dennis Müller;
- Hermann-Günter Schommarz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 août 2010.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un gérant*

Référence de publication: 2010120861/21.

(100135854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2010.

---

**InVino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 71.393.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010118561/9.

(100134593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

---